

Comité permanent du droit des brevets

Trente-sixième session
Genève, 14 – 18 octobre 2024

PROPOSITION PRÉSENTÉE PAR LA DÉLÉGATION DU CANADA CONCERNANT UN RAPPORT ET UNE COMPILATION D'INFORMATIONS SUR LES BREVETS ESSENTIELS À L'APPLICATION D'UNE NORME

Document établi par le Secrétariat

1. Pour faire suite à la proposition de la délégation du Canada concernant l'échange d'informations sur les brevets essentiels à l'application d'une norme (document SCP/34/7 Rev.) et aux deux séances d'échange d'informations tenues sur les brevets essentiels à l'application d'une norme et la concession de licences à des conditions équitables, raisonnables et non discriminatoires (FRAND) lors des trente-cinquième et trente-sixième sessions du Comité permanent du droit des brevets (SCP), l'annexe du présent document contient une proposition de la délégation du Canada concernant un rapport sur les informations fournies par les États membres de l'OMPI, les observateurs et d'autres parties prenantes concernées au cours de ces séances d'échange d'informations, ainsi qu'une compilation par le Secrétariat des faits nouveaux en matière de législation et de politique concernant les brevets essentiels à l'application d'une norme et la concession de licences FRAND, sur la base des informations soumises par les membres du SCP. Cette proposition est présentée au comité pour examen au titre du point 10 du projet d'ordre du jour révisé : Transfert de technologie (voir le document SCP/36/1 Prov.3).

2. *Les membres du SCP sont invités à examiner le contenu de l'annexe.*

[L'annexe suit]

PROPOSITION PRÉSENTÉE PAR LA DÉLÉGATION DU CANADA CONCERNANT UN RAPPORT ET UNE COMPILATION D'INFORMATIONS SUR LES BREVETS ESSENTIELS À DES NORMES

Introduction

1. À sa trente-quatrième session, le Comité permanent du droit des brevets (SCP) de l'OMPI a proposé un échange d'informations entre les États membres de l'OMPI, ainsi qu'entre les observateurs du SCP et d'autres parties prenantes concernées, sur les expériences relatives aux brevets essentiels à l'application d'une norme (SCP/34/7 Rev.). Cette proposition encourageait l'échange de données d'expérience sur une série de sujets liés aux brevets essentiels à l'application d'une norme, notamment en ce qui concerne le caractère transparent et prévisible des accords de concession de licences à des conditions équitables, raisonnables et non discriminatoires (conditions FRAND), l'efficacité des négociations des conditions FRAND, l'équilibre des intérêts des titulaires de brevets essentiels liés à l'application d'une norme et des organismes de normalisation responsables de l'application des normes, la mise en place de cadres équilibrés, prévisibles et efficaces en matière d'application des droits et de règlement des litiges et l'appui au renforcement des compétences en matière de conditions FRAND, notamment pour les petites et moyennes entreprises et les jeunes pousses. Le premier échange d'informations sur ces sujets, entre les observateurs du SCP et d'autres parties prenantes concernées, a eu lieu lors de la trente-cinquième session du SCP en octobre 2023 et le deuxième échange, entre les membres de l'OMPI, devrait avoir lieu lors de sa trente-sixième session durant la semaine du 14 au 18 octobre 2024.

2. Ainsi qu'il ressort du débat mené jusqu'à présent, la collaboration entre les organismes de normalisation responsables de la mise en œuvre, les titulaires de brevets, les gouvernements et d'autres acteurs nationaux et internationaux joue un rôle important dans l'intégration de technologies brevetées dans les normes et dans la négociation de licences FRAND. Cette collaboration peut ensuite avoir un impact sur la disponibilité et l'accessibilité des technologies normalisées, la négociation de licences relatives à des brevets essentiels à l'application d'une norme à des conditions FRAND facilitant la diffusion de la technologie auprès des utilisateurs, tout en offrant aux titulaires de brevets un retour sur investissement et sur le temps consacré à la recherche-développement. Comme l'échange d'informations à venir lors de la trente-sixième session du SCP devrait également le démontrer, les faits nouveaux en matière de législation et de politique au sein des membres de l'OMPI jouent également un rôle clé dans la formation de l'écosystème émergent pour l'incorporation de brevets dans les normes et la négociation de conditions de licence FRAND.

3. Plus généralement, nous notons que l'OMPI a identifié les brevets essentiels à l'application d'une norme comme un sujet important des travaux en cours pour un système de propriété intellectuelle qui stimule l'innovation de manière inclusive et équilibrée. Comme l'a relevé l'OMPI, les brevets essentiels à des normes constituent un domaine qui mérite une attention particulière, notamment en ce qui concerne la manière dont la concession de licences et l'application des brevets essentiels à des normes contribuent à l'équilibre général du système de propriété intellectuelle. Dans ce contexte, l'OMPI a publié en mai 2024 la "Stratégie de l'OMPI sur les brevets essentiels à des normes 2024-2026"¹, qui définit un plan stratégique triennal pour l'OMPI dans ce domaine. La stratégie, qui repose sur les principes directeurs de neutralité, de complémentarité et de caractère volontaire, donne un aperçu des activités actuelles de l'OMPI en matière de brevets essentiels à des normes et définit les quatre piliers des activités à mener dans ce domaine, à savoir offrir un cadre mondial de discussion, renforcer la transparence, servir de pôle de connaissances et d'échange de données et fournir des

¹ <https://www.wipo.int/publications/fr/details.jsp?id=4719>

services efficaces dans le domaine des brevets essentiels à des normes. Par exemple, l'OMPI a récemment établi un recueil de jurisprudence en matière de brevets essentiels à des normes² qui comprend plus d'une centaine de décisions de justice relatives aux brevets essentiels et a également lancé récemment une page Web consacrée aux brevets essentiels à des normes sur le site Web de l'OMPI³.

Proposition de rapport et de compilation d'informations sur les brevets essentiels à l'application d'une norme

4. Suite aux échanges qui ont eu lieu sur les brevets essentiels à des normes lors des dernières sessions du SCP, nous proposons que le Secrétariat établisse un rapport sur les sessions d'échange d'informations tenues lors des trente-cinquième et trente-sixième sessions du SCP sur les brevets et la concession de licences FRAND, sur la base des informations présentées par les membres, les observateurs et les autres parties prenantes concernées. Ce rapport, qui serait de nature factuelle et ne contiendrait pas de recommandations particulières, serait établi par le Secrétariat pour examen par les membres de l'OMPI à la trente-septième session du SCP.

5. En outre, avant la trente-septième session du SCP, nous proposons que le Secrétariat réalise une compilation des mesures législatives et politiques relatives aux brevets essentiels à des normes qui ont été adoptées par les membres et sont actuellement en vigueur, pour publication sur une page dédiée du site Web du SCP avec un lien depuis la page Web de l'OMPI sur les brevets essentiels à des normes. Cette compilation pourrait également inclure des résumés de la jurisprudence pertinente fournie par les membres en ce qui concerne les brevets essentiels à des normes et la concession de licences FRAND dans leur ressort juridique. Elle sera établie à partir des informations fournies par les membres de l'OMPI et servira de source d'information pour ces derniers, les observateurs et les parties prenantes concernées sur les faits nouveaux en matière de brevets et de concession de licences FRAND.

[Fin de l'annexe et du document]

² https://www.wipo.int/wipolex/fr/collections/profile/sep_caselaw

³ <https://www.wipo.int/web/patents/topics/sep>